

PORTES P.M.T BATTANTES

COUPE-FEU et PARE-FLAMMES

Mise en œuvre des huisseries et bâtis à sceller

SOMMAIRE

- 1 - Recommandations.**
- 2 - Matériel nécessaire au montage.**
- 3 - Généralités.**
- 4 - Mise en œuvre des huisseries traditionnelles enveloppantes ou banchées.**
- 5 - Mise en œuvre des bâtis à sceller.**
 - 5 – 1 Préfixation des bâtis à sceller.**
 - 5 – 2 Remplissage des bâtis à sceller.**

1 - Recommandations

Nous vous demandons de bien vouloir vous reporter aux recommandations générales et limites de garantie figurant sur nos Accusés de Réception de commande, Bons de Livraison et Factures.

Nous rappelons que les huisseries et bâtis métalliques prépeints ont été revêtus en usine d'un primaire d'accrochage constituant une protection temporaire qui doit obligatoirement recevoir un système de peinture sur chantier, **conformément au DTU 59.1**. Des recommandations de mise en peinture sont annexées à notre catalogue technique et sont disponibles sur demande.

2 - Matériel nécessaire au montage

Pour le montage, un outillage classique convient.
Prévoir des coins en bois pour le calage provisoire des éléments.

3 - Généralités

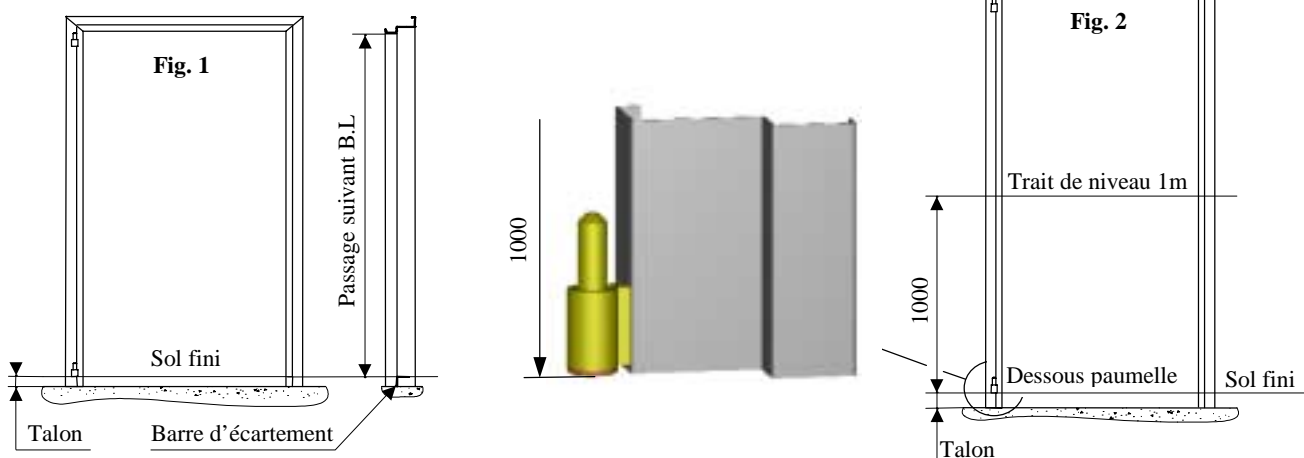
Les dormants sont livrés avec un **talon standard de 30 mm** sauf spécification particulière à la commande.

Avant mise en œuvre, vérifier systématiquement l'équerrage, corriger si nécessaire.

Une barre d'écartement est soudée en pied, elle doit de préférence être conservée et noyée dans le béton (**Fig. 1**)

Dans le cas d'un **talon de 0 mm (pose sur sol fini)**, veiller au bon maintien et équerrage des pieds d'huissierie. Une barre d'écartement soudée est à ôter après la pose du bâti.

Le réglage en altitude des dormants (huissieries ou bâtis) doit être effectué en respectant **une cote de 1000 mm entre le dessous de la paumelle inférieure et le trait de niveau "1 mètre"** (sol fini) du chantier (**Fig. 2**).



Pour l'engondage, le réglage des ouvrants, le montage des accessoires et quincaillerie, se reporter à la notice fournie avec les vantaux.

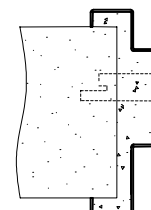
4 - Mise en œuvre des huisseries traditionnelles enveloppantes ou banchées

La pose des huisseries métalliques traditionnelles enveloppantes ou banchées doit être effectuée suivant le mode classique. Nous rappelons néanmoins les points suivants :

- **Huisseries banchées** : ce sont des dormants à incorporer aux coffrages avant coulage du béton. Elles doivent être systématiquement installées avec mannequins de conformation pour éviter toute déformation lors du coulage.



- **Huisseries traditionnelles enveloppantes** : ce sont des dormants dont la mise en œuvre est effectuée simultanément à l'exécution de la maçonnerie en petits éléments préfabriqués (parpaings, briques).

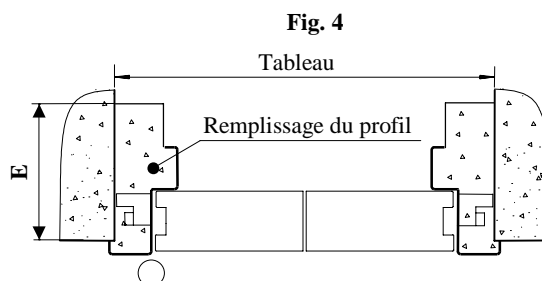
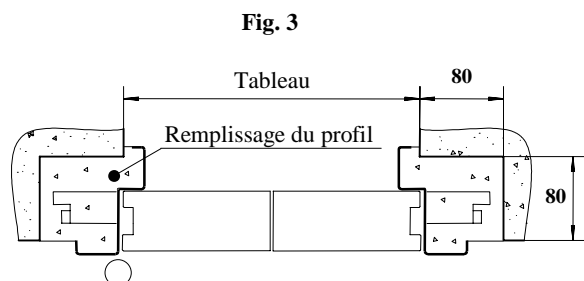


Le calfeutrement complet du profilé doit être réalisé au fur et à mesure de l'exécution de la cloison après avoir déplié les pattes à scellement.

Lors du pré-positionnement de l'huissierie, veiller au bon aplomb de chacun des montants afin d'éviter tout gauchissement du dormant.

5 - Mise en œuvre des bâtis à sceller

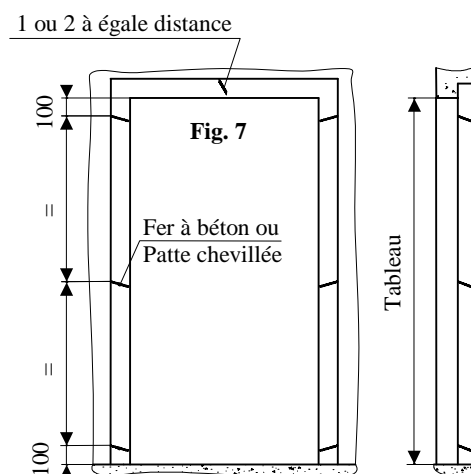
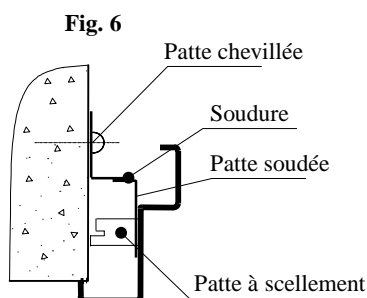
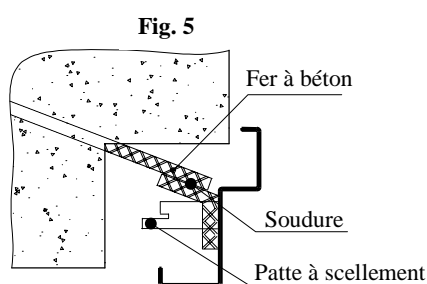
La fixation peut s'effectuer par scellement dans une feuillure de dimensions 80 x 80 mm préalablement aménagée dans la maçonnerie (Fig. 3) ou en tableau (Fig. 4).



5 - 1 Préfixation des bâtis à sceller

L'ancrage du bâti au gros œuvre s'effectue par l'intermédiaire de **fers à béton** emmanchés en force dans la maçonnerie et soudés sur le bâti (Fig. 5 - 7) ou par **des pattes chevillées** (Fig. 6 - 7), à raison de :

- 7 pour porte 1 vantail, 8 pour porte 2 vantaux



Avant de procéder au soudage sur les fers à béton ou sur les pattes chevillées:

- Déplier les pattes à scellement.
- Régler l'altitude du bâti en respectant la cote de **1000 mm** entre le **dessus de la paumelle basse** et le trait de niveau "1 mètre" (sol fini) du chantier (Fig. 2).
- Ajuster le niveau et l'aplomb du bâti en veillant particulièrement à l'absence de gauchissement.
- Après préfixation du bâti par soudage, il est recommandé d'engorder le ou les ouvrants et de procéder à leur réglage suivant notre notice annexe.

5 - 2 Remplissage des bâtis à sceller (Fig. 3) et (Fig. 4)

Le calfeutrement du bâti est généralement réalisé par le génie civil suivant le D. T. U. Ce calfeutrement est à effectuer au mortier de ciment dosé à 350 kg/m³.

Pour les bâtis fixés en tableau, **respecter l'épaisseur minimale du calfeutrement** (Fig. 4) selon le degré coupe-feu :

CF 1/2 h : E = 100 mm CF 1 h : E = 110 mm CF 2 h : E = 150 mm